



ASA THERY 2022

ASA THERY INFOS

Mars 2022

Mot de la présidente

Après plusieurs mois de restrictions sanitaires, nous avons eu le plaisir de nous retrouver et d'échanger lors de la fête de l'ASA Théry en septembre.

Vous avez été nombreux à venir lors de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants à la Montgolfière en octobre. Cela nous a permis de faire connaître l'ASA Théry et de rappeler l'intérêt de notre cahier des charges et de nos statuts pour la défense de notre environnement.

Tous les membres du bureau sont des bénévoles, qui ne ménagent pas leurs efforts et leur temps pour vous rencontrer, vous écouter et au besoin vous aider. Nous souhaitons développer un sentiment fort d'appartenance à l'ASA. Pour y arriver nous avons besoin de chacun

d'entre vous : vous avez des talents, des idées, des compétences, venez nous rejoindre ponctuellement ou postuler pour devenir membre du bureau.

La pérennité de la division Théry ne peut pas être considérée comme acquise.

Nous sommes un site inscrit depuis 10 ans, nous avons fait intégrer dans le PLU deux points essentiels de notre cahier des charges (terrain de plus de 1.000 m² et une emprise au sol de 25%).

En 2019, face au risque de perte de l'inscription nous avons décidé d'étudier la classification en site patrimonial remarquable.

Les maires de Vaucresson, Madame Virginie Michel-Paulsen puis Madame Véronique Jacqueline se sont montrées ouvertes à ce projet.

En 2021, le travail mené avec Madame Véronique Jacqueline, le service urbanisme et l'Architecte des Bâtiments de France a fait apparaître les points suivants :

- La notion de site inscrit est maintenue
- La procédure de classement en Site Patrimonial Remarquable est longue, lourde, compliquée et onéreuse
- La nécessité de conserver le caractère boisé de la division Théry
- Une attention particulière à apporter aux portails, clôtures, grilles et constructions pour sécuriser le maintien de l'inscription.

En conservant nos arbres et en apportant une visibilité des extérieurs de nos maisons, nous serons mieux armés pour défendre notre spécificité notamment lors du passage du PLU en

PLUi (PLU intercommunal) et si le besoin s'en faisait sentir pour passer en site patrimonial remarquable.



Nous devons préserver notre architecture et notre environnement. Le travail de fond de tous les bureaux successifs a été de renforcer notre cahier des charges. Lors de l'AG du 19 avril, nous vous soumettrons l'idée de clarifier et formaliser certaines dispositions spécifiques à l'ASA qui pourrait être intégrées dans le futur PLUI.

Nouveaux arrivants

Bienvenue aux nouveaux arrivants dans la Division Théry à Vaucresson.

L'Association Syndicale Autorisée de la Division Théry a accueilli 6 nouveaux propriétaires en 2021. Nous leur souhaitons la bienvenue, ainsi qu'aux nouveaux locataires, heureux de vivre avec eux

dans ce domaine peuplé de grands arbres et entouré des forêts de Saint Cucufa et de la Malmaison.



Les syndics de l'ASA Théry se tiennent à leur disposition pour répondre à leurs questions et leur donner toutes les informations relatives au respect des Cahiers des Charges de la Division Théry et des Statuts de l'ASA Théry, documents remis par le notaire lors de la signature de l'acte de vente.

Nous rappelons aux propriétaires vendant leur bien situé dans le périmètre de la Division Théry à Vaucresson qu'ils doivent informer leur notaire de l'existence du Cahier des Charges de la Division Théry et des Statuts de l'ASA Théry. Le notaire est tenu d'adresser un questionnaire à l'ASA Théry avant la signature afin de connaître si le vendeur est à jour de ses charges vis à vis du Trésor Public.

Nous remercions les nouveaux propriétaires de bien vouloir communiquer leur adresse mail au Syndicat de l'ASA Théry

(asathery@gmail.com) afin de recevoir toutes les informations de l'ASA Théry.

Recrutement

Etant un syndicat bénévole, nous avons absolument besoin de vous.

Tous les propriétaires dans la Division Théry sont éligibles et peuvent se présenter à la prochaine élection.



Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et si vous avez des compétences sur les sujets suivants cela nous serait très utile :

- Technique : supervision de chantiers de voirie et d'enfouissement
- Juridique : droit civil, droit administratif et droit de l'urbanisme
- Mutations : relations notaires, recherches historiques, cadastre, hypothèques
- Urbanisme : relation avec la Mairie, suivi des dossiers
- Gestion de la relation avec les propriétaires
- Informatique : Gestion du site internet, archives

Les candidatures peuvent être adressées dès maintenant et jusqu'à six

jours avant la date de l'assemblée à l'adresse suivante : ASA Théry

24 avenue Théry,
92420 Vaucresson ou par mail

asathery@gmail.com.

Travaux de voirie

En 2021, nous avons refait une partie de l'allée du Butard entre l'avenue de La Celle saint Cloud et l'avenue Joffre. Nous avons également fait combler un certain nombre de nids de poule. Ces travaux ont été réalisés par la société Eurovia et ont coûté près de 41 000 euros.



Pour 2022, nous prévoyons la réfection et l'aménagement de la partie de l'avenue Joffre entre l'avenue de Villepreux et l'avenue Théry.

Enfouissement des lignes aériennes

Les travaux d'enfouissement de l'avenue Joffre entre l'avenue Théry et la Ville de La Celle Saint Cloud ont débuté en novembre 2021 et devraient se terminer en mai 2022. Au vu des délais

de fabrication considérablement allongés, la ville de Vaucresson a pris la décision d'installer des matériels provisoires en attendant de la réception des mâts, crosses et lanternes leds définitives.

L'engazonnement sera repris en avril-mai sur toute la largeur des trottoirs impactés.

Le programme d'enfouissement piloté par le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France) sera alors terminé.

L'avenue Clemenceau et l'avenue André conserveront leurs lignes téléphoniques en aérien. Le réseau électrique étant déjà en souterrain, la commune ne bénéficie pas de subvention du SIGEIF pour engager des travaux.



Néanmoins ces rues bénéficient des nouveaux mâts d'éclairage équipés de LED et installés en lieu et place des anciens lampadaires.

Site internet

Le site Internet mis en service en 2018 était maintenu et hébergé par un prestataire extérieur sans possibilité pour le bureau de le mettre à jour en toute autonomie.

Dès lors, il nous est apparu nécessaire de trouver une solution permettant à des non-informaticiens motivés de développer et mettre à jour le site Internet de la Division Théry.

Assez rapidement la solution proposée par WIX s'est imposée à nous. C'est une boîte à outils permettant de créer un site Internet sans connaissance spécifique et de le faire évoluer facilement.

Après une réflexion en commun, la structure générale du site était définie fin janvier 2021.

Puis, nous nous sommes retroussés les manches et avons créé les pages du site que nous avons mis en ligne en juin. Depuis le site évolue régulièrement, il est accessible via deux noms de domaine :

<https://www.asathery.org>
<https://www.divisionthery.org>

Une page Facebook sur laquelle nous publions régulièrement des informations est également disponible.

<https://www.facebook.com/AsaThéry>

Quelques chiffres :

- 100 visites par mois dont 50% depuis un mobile
- Les 3 pages les plus visitées : Histoire, Documents et Espaces verts.

Assemblée Annuelle des propriétaires de l'ASA Théry

L'assemblée générale de l'ASA Théry aura lieu le **mardi 19 avril 2022** à 20h30 au Centre culturel de la Montgolfière à Vaucresson.

Votre présence est indispensable pour que nous atteignions le quorum, obligatoire pour le vote.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'assemblée générale, ne laissez pas les décisions concernant votre copropriété se prendre sans vous. N'hésitez pas à donner pouvoir à une personne de votre choix, voisin, ami(e), ou un membre du syndic.



Espace vert

En 2021, nous avons réalisé la plantation de 10 arbres au sein du domaine : 5 tilleuls à petites feuilles, 1 acacia, 1 chêne, 1 charme, 2 zelkovas serrata.

En 2022, nous continuerons à renforcer l'esprit d'allée cavalière de l'Allée Saint-Gilles et de l'Allée du Butard, par le renouvellement de 2 vieux acacias ainsi que par la plantation de 9 nouveaux sujets.

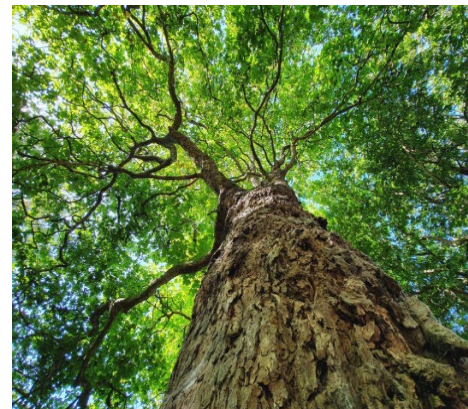
Nous allons également remettre en état certains rétrécisseurs dont les plantations sont en mauvais état ou manquantes.

Plantation des arbres

Le contexte actuel du dépérissement forestier d'ampleur inédite qui frappe nos forêts voisines et les arbres de nos jardins, lié au dérèglement climatique implique une reconstitution nécessaire de valeur spatiale de nos parcs et jardins sinistrés.

Ceci devra impliquer un effort de replantation d'arbres en veillant à l'adéquation de l'essence employée par rapport aux contraintes de notre voisinage, de notre mode de vie et de l'histoire de notre domaine Théry.

Les gros sujets principalement les chênes, châtaigniers et tilleuls maintenus dans un souci patrimonial seront à terme à remplacer.



Notre devoir est cependant de les garder et les entretenir le plus longtemps possible.

Ceci en respectant l'arbre par des tailles douces ce qui évite un dépérissement des sujets adultes.

N'oublions pas que l'arbre adulte contribue à atténuer les effets du dérèglement climatique.

L'avenir patrimonial et la caution environnementale de notre territoire sont liés à ces replantations.

Sans les arbres nous serons un désert urbanisé vulnérable.

N'oublions pas que **L'ABATTAGE D'ARBRES EST SOUMIS À AUTORISATION AU SERVICE TECHNIQUE DE LA MAIRIE.**

Nous vous incitons donc à des replantations massives d'arbres de hautes tiges !

Théry en fête

Comme chaque année, l'ASA Théry organise au mois de juin la fête des voisins, mais la crise sanitaire a bousculé le calendrier des dernières années. Après plusieurs tentatives, nous avons tout de même pu nous retrouver en septembre 2021.



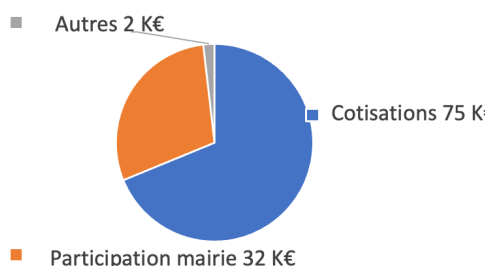
Pour cette année, nous espérons pouvoir vous retrouver le **mardi 14 juin 2022**, autour d'un verre et d'un buffet, accompagné de quelques notes de musique.

Si les conditions le permettent, nous partagerons ce moment convivial sans masques. D'ici là, portez-vous bien! Apportez un plat ou une boisson, l'ASA vous offre l'apéritif.

Budget

Le projet de budget pour l'année 2022 a été affiché fin décembre en mairie. Nous le tenons également à votre disposition sur simple demande par mail.

Recettes 2021 : 109 K€



Cotisations : 75 K€

-Les cotisations sont stables d'une année sur l'autre

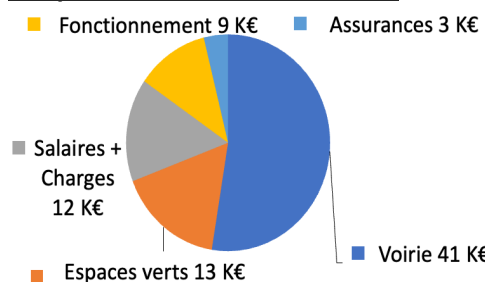
Participation mairie : 32 K€

-La participation de la mairie fait l'objet d'une convention triennale. Elle couvre en moyenne 50 % du coût annuel de la réfection de nos routes

Autres : 2 K€

-Location de notre terrain 24 avenue Théry et en 2021 revenu d'une convention de tournage cinématographique

Dépenses 2021 : 78 K€



Voirie : 41 K€

-Le coût de la rénovation des voies et avenues de la division Théry est très variable car directement lié à la longueur des routes refaites

-Espaces verts : 13 K€

-Entretien des ronds-points et des jardinières, ramassage annuel des

feuilles mortes et plantation d'arbres

Salaire et charges : 12 K€
-Secrétariat, comptabilité

Fonctionnement : 9 K€ dont
-Informatique pour 3 K€ dont amortissement du matériel, Informatique, logiciels (installation logiciel ePaye en 2021)

-Frais postaux pour 3 K€
-Communication pour 2 K€ dont reprographie des convocations, PV de l'AG et de la newsletter, les coûts du site Internet et les dépenses pour la fête de l'ASA

-Honoraires pour 1 K€ : huissier dépouillement votes AG

Assurance : 3 K€

Excédent 2021 : 31 K€

-En comptant ces 31 K€, l'excédent cumulé à fin 2021 est de 201 K€. Cela nous permettra de financer la réfection de l'avenue Joffre après l'enfouissement des réseaux.

Nota bene : Les chiffres sont arrondis au K€ le plus proche

Opération nettoyage

Comme cela a déjà été le cas, l'ASA organisera cette année, **dimanche 22 mai** après-midi, une opération de nettoyage de la Division Théry. Les panneaux de signalisation seront nettoyés, les papiers et déchets ramassés.



Nous vous tiendrons bientôt informés par mail des détails de cette journée.

Sécurité

A nouveau quelques conseils simples et de bon sens pour assurer la protection de votre propriété et de vos biens.

La sécurisation de votre domicile est en quelque sorte comme un mille-feuilles : plusieurs couches ou « cercles » de protection sont à prévoir, le tout visant à dissuader la visite d'intrus et en cas d'accès de ceux-ci à l'intérieur de votre périmètre privé, de ralentir leur progression.

Voici quelques recommandations en fonction de vos besoins et de votre budget :

Installation d'une clôture extérieure aussi hermétique que possible (sans trous) et portails TOUJOURS fermés à clef.

1. Installation tout autour de la maison (entre clôtures et maison) d'une « barrière périmétrique » pour détecter la présence d'intrus dans le jardin.

2. Installation de caméras sur les murs de la maison, dirigées vers l'extérieur, couplées à des projecteurs qui s'allumeront automatiquement la nuit, dès qu'une présence sera décelée ; celles-ci étant reliées à votre portable avec un système d'enregistrement permanent placé dans la maison.

3. Installation d'une alarme de qualité dans la maison comprenant un système relié 24h/24 à une société de télésurveillance.

L'activer systématiquement dès que vous sortez de votre domicile, même pour moins de 10 minutes.

4. Portes et issues toutes parfaitement fermées, dès que la maison est vide d'occupant.

5. Pose de taquets autobloquants sur les baies vitrées, pour empêcher leur coulissement.

6. Barreaudage des fenêtres du rez de chaussé ou en cas de changement de fenêtres (en niveau bas), les munir de préférence de vitres à « retard d'effraction ».

7. Pour les bijoux, valeurs, numéraire (s'ils ne sont pas dans votre coffre à la banque...), plusieurs choix pour les dissimuler avec option de les réunir

dans une pièce forte sécurisée avec coffre scellé au sol.

En tous les cas, ne jamais laisser des objets de valeurs dans les chambres et/ ou dans les salles de bain.

N'oubliez pas en amont, de souscrire une bonne assurance et communiquer à votre compagnie, une série complète de photos de tous vos bijoux, tableaux et objets de valeur (voir cette question avec votre assureur).



8. Concernant les moyens plus sophistiqués de protection électronique : radars volumétriques dans chacune des pièces, aux étages, cartouche de gaz neutre (HP2) pour les pièces sensibles, voir avec des sociétés spécialisées et labellisées.

9. L'objectif est de retarder les cambrioleurs et de leur faire perdre le maximum de temps car dans la grande majorité des cas, les vols durent moins de 5 minutes

En cas de présences suspectes autour de votre domicile, n'hésitez surtout pas à alerter immédiatement la police en composant le 17.

Quand contacter l'ASA ?

Vente de sa propriété :

- Le notaire du vendeur s'adresse à l'ASA

Théry qui lui transmet les statuts, le cahier des charges et l'état des cotisations.



Urbanisme :

-En complément des démarches auprès du service urbanisme de la ville pour tout projet de construction ou de rénovation

(urbanisme@mairie-vaucresson.fr)

Circulation de véhicules de plus de 3,5 t :

-Demande avec dates, adresse, tonnage des véhicules à l'ASA qui vous précisera le chemin à emprunter. Délai de 2 semaines

Stationnement de véhicules de plus de 3,5 t ou de bennes (déménagement, travaux) :

-Demande avec dates, adresse, tonnage des véhicules à l'ASA et aux services techniques de la Ville par le déménageur ou

le propriétaire. Prévoir délai de 4 semaines

Tournage cinématographique :

-Fait l'objet d'une convention entre l'ASA et la société de tournage et doit respecter le Règlement de tournage

Tracas du quotidien :

-Voiture ventouse. Joindre photos et préciser les dates
-Nid de poule. Préciser l'adresse

Quand contacter la mairie ?

Dépôt sauvage d'ordures, de stationnement interdit (sur arrêt de bus...) ou de problème d'éclairage :

doleances@mairie-vaucresson.fr

Demande d'abattage d'arbre :

Envoyer à l'ASA l'accord de la mairie

developpementdurable@mairie-vaucresson.fr

Pour recevoir toutes les informations de l'ASA Théry :
asathery@gmail.com

BUREAU DE L'ASA

Présidente :	Joelle Euvé
Vice-président :	Hubert Pajot de Sorbier
Syndics titulaires :	Sylvie Bailly Anne Marchal Philippe Edinger Emmanuel Moyrand Louis Vallin
Syndics suppléants :	Maureen Pichon de Bury Cyril Boulard

